

L'an deux mil dix-huit le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Dominique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusés avec pouvoir : CRACOWSKI Jacques donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SIMONNET Emmanuel donne pouvoir à DAHRINGER Catherine

Madame Heike THEISOHN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2018_047 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION N°17/1192 ENTRE LA METROPOLE ET LA COMMUNE AU TITRE DE LA COMPETENCE "EAU PLUVIALE" TRANSFEREE AU 1ER JANVIER 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de gestion n°17/1192 de la compétence « eau pluviale » entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune tel qu'il est annexé à la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_048 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION N°17/1193 ENTRE LA METROPOLE ET LA COMMUNE AU TITRE DE LA COMPETENCE "SERVICE EXTERIEUR DEFENSE CONTRE INCENDIES" TRANSFEREE AU 1ER JANVIER 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de gestion n°17/1193 de la compétence « services extérieurs défense incendie » entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune tel qu'il est annexé à la présente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_049 : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLETC PORTANT EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ENTRE LA METROPOLE ET LES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DES TRANSFERTS ET DES RESTITUTIONS DE COMPETENCES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées portant évaluation des charges transférées pour chaque commune membre de la Métropole et chacune des compétences transférées ou restituées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_050 : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°4

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : installations, matériel et outillages techniques	0.00 €	2 622 864.00	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances versées sur immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	€	2 622 864.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00€	2 622 864.00 €	0.00 €	2 622 864.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	2 622 864.00 €	0.00 €	2 622 864.00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_051 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vœu du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au tableau des emplois :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Pourvu(s)	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché territorial	A	1	1	35 h
Adjoint administratif	C	3		
Adjoint administratif		1	1	35 h
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe		1	1	35 h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1	1	35 h
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	C	2	1+1 à nommer	35 h
Adjoint technique	C	6		
Adjoint technique		4	4	35 h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		2	1	35 h
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	1	1	35 h
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM	C	1	1	35 h

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_052 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'un logement communal au CCAS telle qu'elle est annexée à la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant Madame Geneviève AUBLETTE, Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_053 : APPROBATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS SAINTE-VICTOIRE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Genevieve

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **1 100 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du CIS Sainte-Victoire ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont disponibles sur le chapitre 65 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_054 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Information du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Aix Marseille Provence pour l'année 2017.

Pour affichage du 18/12/2018 au 18/02/2018

Transmission au contrôle de légalité le 18/12/2018

Les délibérations n°2018_050 et n°2018_053 ont été transmises au contrôle de légalité et affichées le 12/12/2018.

Coralie BARTE

Directeur Général des Services